

Procès-verbal N°35 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 30 Avril 2026
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUDIER, Mr Bernard PERIS
Absent(s) :	Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n°affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°34 de la réunion du Jeudi 23 Avril 2026.

RAPPEL REGLEMENTAIRE (Forfait Simple et Forfait Général)

Art. 81 Conséquences sportives pour un forfait simple.

Alinéas 4 :

- ✓ Toute équipe déclarant forfait dans l'une des deux dernières journées du championnat sera déclarée forfait général, sauf cas de forces majeures laissées à l'entière appréciation de la commission compétente.
- ✓ L'amende appliquée est fixée par l'article 25 des présents règlements.

Art. 82 Conséquences sportives pour un forfait général.

Alinéas 1 :

- ✓ Lorsqu'en cours d'épreuve un club est déclaré forfait général il est classé dernier et comptabilisé comme tel.

Alinéas 5 :

- ✓ Un club considéré comme forfait général sera relégué d'office dans la série immédiatement inférieure, quel que soit son classement à l'issue de la saison.
- ✓ Par dérogation, si ce forfait intervient lors des deux dernières journées de championnat **l'équipe sera rétrogradée de deux divisions.**

RAPPEL REGLEMENTAIRE (Calendrier)

Art : 91 Calendriers.

Alinéas 3 :

- ✓ Lors des deux dernières journées de chaque phase, le calendrier initial doit être respecté.
- ✓ Tous les matchs doivent être disputés le même jour et à la même heure, sauf nécessité absolue et justifiée ou cas de force majeure.
- ✓ Dans cette hypothèse la Commission devra avoir été sollicitée avant l'expiration d'un délai de cinq jours précédant la rencontre et avoir donné son accord express.



✓ Toutes demandes de report ou de modification de jours et heures seront déclarées **irrecevables** si le demandeur ou adverse est concerné par **l'accession ou la relégation** dans la compétition ou il participe.

CHAMPIONNAT - PROGRAMMATION

✓ Suite à la modification du calendrier par la Commission des championnats.
Le terrain de Codognan étant indisponible le 31 Mai 2026 pour la 22^{ème} journée de championnat à cause d'une manifestation prévue de longue date et validée par le District Gard Lozère.

✓ Dans le but de conserver la régularité et l'équité entre les équipes concernées par l'accession dans le **championnat de D2 Poule A** la Commission CCS programme au 24 Mai 2026 les rencontres suivantes de la journée 22.

- ✓ ALL FIVE ACADEMIE AFA 1 (D2) / S.A ST HIPPI.FORT 1 (D2)
- ✓ LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D2) / S.C. ST MARTIN VALG. 1 (D2)

COUPE GARD LOZERE / ANDRE GRANIER

✓ Tirage au sort par la Commission pour désigner le club recevant (En charge de la FMI) des Finales de la Coupe Gard Lozère et André Granier.

- ✓ Assiste au tirage Teddy Gras (Responsable Administratif).
- ✓ Les maillots pour la Finale Coupe Gard Lozère seront fournis par le district et feront l'objet d'un tirage au sort pour être attribués à chaque équipe.

COUPE GARD LOZERE (Club Recevant)

- F.C. VAL DE CÈZE 1 (D1) ou LE GRAU DU ROI 1 (R1)

COUPE ANDRE GRANIER (Club Recevant)

- ZEPHYRS CONGENIES 1 (D4)

COUPE ANDRÉ GRANIER

Finale le 14/05/2026 à AIGUES MORTES

**À l'attention des Présidents et Secrétaires des clubs participant
à la finale de la Coupe A.Granier**

Le port des équipements comportant une inscription publicitaire est ainsi réglementé.

- En application de l'article 97.1 et 2 du règlement intérieur du District, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les seuls maillots fournis par le District pour la Coupe A. Granier partenaire (**SPORT 2000 NIMES**).
- ✓ **Les maillots ont été remis le 12 Mars 2026 lors du tirage au sort des quarts de finale.**
- A défaut le club défaillant sera sanctionné d'une amende financière.
- Le délégué sera responsable de l'application du règlement et mentionnera sur son rapport les couleurs des maillots des clubs en présence.

RETOUR CSR - INFORMATIONS

Dépt 2 Poule A

MATCH : N°53625179 du 19/04/2026

ES PAYS UZES 2 (D2) / S.C. ST MARTIN VALG. 1 (D2)

Confirme le résultat acquis sur le terrain.



Dépt 2 Poule B

MATCH : N°53523828 du 19/04/2026

F.C CALVISSON 1 (D2) / ST.O AIMARGUES 2 (D2)

ST.O AIMARGUES 2 (D2) Battu par pénalité, pour en reporte le bénéfice à F.C CALVISSON 1 (D2).**Dépt 3 Poule D**

MATCH : N°53626162 du 26/04/2026

F.C LANGLADE 2 (D3) / E.S. 3 MOULINS 1 (D3)

E.S. 3 MOULINS 1 (D3) Battu par forfait.**CHAMPIONNAT – REPROGRAMMATIONS MATCHS REPORTÈS**

La commission reprogramme les rencontres suivantes comme suit :

Saison 2025-2026 District Gard Lozère Reprogrammation Matches Championnats Seniors				
Division	Journée	Recevant	Visiteur	DATES
D1	19	REDESSAN	U.S MONOBLLET	10/05/26
	20	F.C. VAL DE CÈZE	O.C REDESSAN	06/05/2026 à 20h00
D2 A	22	ALL FIVE ACADEMIE	S.A ST HIPPI.FORT	24/05/26
	22	LE VIGAN P.V.A.F.C	S.C. ST MARTIN VALG.	24/05/26
D2 B				
D3 A				
D3 B				
D3 C	19	C.O. SOLEIL LEV. NIM	SF REMOULINS	10/05/26
	19	FC TAVEL	O. ST HILAIRE LA JASSE 2	10/05/26
D3 D				
D4 A				
D4 B				
D4 C				
COUPE GARD LOZÈRE				
26/04/2026	1/2	F.C. VAL DE CÈZE 1 (D1)	E.S LE GRAU DU ROI 1 (R1)	03/05/26

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.***Le Président**

Mr Jean Pierre Rieu

La Secrétaire

Mme Cendrine MENUJER



